



**Communauté de communes
du Pays de Bécherel**

Stratégie de territoire

Sommaire

Sommaire	2
Avant propos	3
Présentation générale de la stratégie communautaire	4
1. Un horizon à 10 ans : le projet de territoire	4
2. Un chemin à emprunter : les 15 priorités de l'action communautaire.....	6
Orientation générale 1 Préserver un cadre de vie de qualité par une politique communautaire environnementale et de maîtrise de l'urbanisation.....	7
1. Exposé des motifs.....	7
2. Les objectifs opérationnels retenus	8
Orientation générale 2 Renforcer la cohésion territoriale et sociale par l'établissement d'un maillage communautaire de services à la population	10
1. Exposé des motifs.....	10
2. Les objectifs opérationnels retenus	11
Orientation générale 3 Développer de nouvelles activités économiques locales par une animation communautaire accrue	14
1. Exposé des motifs.....	14
2. Les objectifs opérationnels retenus	15
Orientation générale 4 : Renforcer le positionnement institutionnel de la CC du Pays de Bécherel par une amélioration de sa gouvernance	17
1. Exposé des motifs.....	17
2. Les objectifs opérationnels retenus	18
Annexe	19

Avant propos

Ce document constitue la stratégie de développement du territoire de la CC du Pays de Bécherel¹ à l'horizon des 10 prochaines années.

Sur la base des enjeux repérés et partagés dans la phase préalable de diagnostic, cette stratégie a été progressivement construite selon la méthodologie et le calendrier suivants :

- Proposition – discussion – validation du diagnostic et de la méthodologie d'organisation de la « phase stratégie » lors du Comité de pilotage puis du Conseil communautaire du 18 avril 2006,
- Partage du diagnostic et identification des orientations stratégiques de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire lors de quatre ateliers de travail les 17 et 18 mai 2006 :
 - Atelier 1 : Economie, emploi, insertion
 - Atelier 2 : Tourisme, culture, sport
 - Atelier 3 : Solidarités intergénérationnelles (petite enfance, enfance, jeunesse – personnes âgées)
 - Atelier 4 : Environnement, paysage, urbanisme,
- Proposition d'une armature stratégique devant le Bureau communautaire le 13 juin 2006,
- Proposition – discussion – validation de la stratégie lors d'un Comité de pilotage de l'étude puis du Conseil communautaire du 20 juin 2006.

¹ CC du Pays de Bécherel : Communauté de Communes du Pays de Bécherel

Présentation générale de la stratégie communautaire

La stratégie communautaire ci après détaillée comporte deux volets complémentaires.

D'une part, **quatre orientations générales** qui décrivent le territoire communautaire idéalement souhaité par les décideurs et acteurs locaux à l'horizon des dix prochaines années.

D'autre part, les « chantiers communautaires » qui seront prioritairement ouverts et qui constituent la contribution de la CC du Pays de Bécherel pour parvenir aux objectifs généraux poursuivis à dix ans. Ces « chantiers communautaires » se formalisent à travers **quinze objectifs opérationnels**.

1. Un « horizon à 10 ans » : le projet de territoire

Quatre orientations générales font écho aux enjeux identifiés sur le territoire communautaire.

➤ Rappel des enjeux majeurs à relever

**Un territoire
sous forte pression urbaine**

**Une cohésion territoriale
et sociale fragile**

**Des activités économiques
limitées
mais des opportunités**

**Des politiques locales
fortement empreintes
par les logiques communales**

➤ **Quatre orientations générales faisant écho aux enjeux repérés**

**Préserver un cadre de vie
de qualité par une
politique communautaire
environnementale et de
maîtrise de l'urbanisation**

**Renforcer la cohérence territoriale
et sociale par l'établissement
d'un maillage communautaire
de services à la population**

**Développer de nouvelles activités
économiques locales
par une animation
communautaire accrue**

**Renforcer le positionnement
institutionnel de la CC
par une amélioration de sa
gouvernance**

2. Un « chemin à emprunter » : les 15 priorités de l'action communautaire

**Orientation générale 1 : Préserver un cadre de vie de qualité
par une politique communautaire environnementale et de maîtrise de l'urbanisation**

Objectif opérationnel 1 : Définir un schéma d'aménagement communautaire à moyen et long terme

Objectif opérationnel 2 : Mettre en place une politique communautaire en faveur de l'habitat diversifié et de qualité

Objectif opérationnel 3 : Poursuivre les politiques communautaires environnementales et paysagères

**Orientation générale 2 : Renforcer la cohésion territoriale et sociale
par l'établissement d'un maillage communautaire de services à la population**

Objectif opérationnel 4 : Mettre en place une politique communautaire prospective et globale en faveur de la famille

Objectif opérationnel 5 : Mettre en place une animation et programmation communautaires culturelles et touristiques

Objectif opérationnel 6 : Encourager la démocratisation des pratiques culturelles

Objectif opérationnel 7 : Renforcer la politique communautaire en faveur des pratiques sportives

Objectif opérationnel 8 : Définir et renforcer un maillage communautaire des voies de circulation et des déplacements

**Orientation générale 3 : Développer de nouvelles activités économiques locales
par une animation communautaire accrue**

Objectif opérationnel 9 : Consolider les politiques d'insertion existantes

Objectif opérationnel 10 : Définir et renforcer un maillage communautaire des zones d'activités

Objectif opérationnel 11 : Mettre en place une politique d'animation économique communautaire

Objectif opérationnel 12 : Renforcer les politiques d'animation touristique dans le cadre de l'office de tourisme communautaire

**Orientation générale 4 : Renforcer le positionnement institutionnel de la CC du Pays de Bécherel
par une amélioration de sa gouvernance**

Objectif opérationnel 13 : Renforcer l'information et la sensibilisation des élus sur le fait communautaire

Objectif opérationnel 14 : Renforcer l'implication des services communaux sur le fait communautaire

Objectif opérationnel 15 : Renforcer l'information et la sensibilisation auprès des populations sur le fait communautaire

Orientation générale 1

Préserver un cadre de vie de qualité par une politique communautaire environnementale et de maîtrise de l'urbanisation

1. Exposé des motifs

Le territoire de la CC du Pays de Bécherel connaît depuis 4 à 5 ans une forte attractivité résidentielle avec l'arrivée de jeunes ménages actifs travaillant dans l'agglomération rennaise. L'accueil de ces nouvelles populations a été facilité dans la plupart des communes par l'ouverture de surfaces importantes à l'urbanisation permettant de satisfaire une demande d'accèsion à la propriété dans du logement de type pavillonnaire. Aussi, ce territoire jusqu'ici rural doit faire face à de profondes mutations quant à ses caractéristiques urbanistiques, paysagères et environnementales mais également au niveau de la structure sociologique de sa population.

Pour faire face à cette nouvelle donne, les communes adaptent leurs documents de planification, créent de nouveaux équipements (assainissement collectif, écoles, salles de sports,...), développent de nouveaux services.

Pourtant, si aujourd'hui chacune des communes apporte des réponses séparément les unes des autres, ces solutions trouvent rapidement leurs limites compte tenu des interdépendances mutuelles :

- La qualité paysagère et environnementale dépasse bien évidemment les frontières d'une commune.
- Le volume et le rythme d'ouverture à l'urbanisation d'une commune ont des effets induits sur les communes voisines, telle la fréquentation de certains équipements et services.
- Le choix d'une commune de développer ou non du logement locatif est déterminant pour assurer le renouvellement régulier des populations et donc permettre une fréquentation optimale des équipements publics et services dans la durée. Le défaut de coordination des politiques communales en la matière peut ainsi s'avérer pénalisant.

En l'absence d'échanges et de réflexion communautaire prospective sur ce développement urbain et donc le volume et type de populations que le territoire souhaite accueillir dans les années à venir, il apparaît difficile voire impossible d'anticiper quantitativement et qualitativement l'offre d'équipements et de services à mettre en place.

La localisation et la forme de cette urbanisation seront également déterminantes sur le maintien d'un cadre de vie de qualité, la préservation des paysages et de l'environnement.

En matière de protection de l'environnement et des paysages, des initiatives communautaires ont déjà été prises. On citera la mise en place progressive d'un plan global dans le cadre d'un Contrat Eau Paysage Environnement (CEPE), et qui s'est notamment traduit par le lancement d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la réalisation d'un schéma bocager sur la commune de Romillé.

2. Les objectifs opérationnels retenus

En conséquence, il apparaît que le développement d'une politique communautaire environnementale et de maîtrise de l'urbanisation est une condition nécessaire à cette volonté commune de préservation de la qualité du cadre de vie.

A cet effet, trois objectifs opérationnels guideront à l'avenir l'action de la CC du Pays de Bécherel.

➤ **Objectif 1 : Définir un schéma d'aménagement communautaire à moyen et long terme**

Il apparaît a minima indispensable qu'un dialogue s'installe entre les communes afin de mettre à plat les documents d'urbanisme et échanger sur les rythmes d'urbanisation décidées par chacune des communes. Sur cette base, il sera possible d'établir des choix clairs sur le volume, le contenu et les localisations privilégiées des services et équipements. A plus long terme, il sera éventuellement possible de tendre vers une politique plus intégrée de planification intercommunale. Par ailleurs, la mutualisation de moyens humains, intellectuels ou techniques dans le domaine de l'urbanisme pourrait s'avérer intéressante.

➤ **Objectif 2 : Mettre en place une politique communautaire en faveur de l'habitat diversifié et de qualité**

Il apparaît essentiel que se développe à l'échelle de la CC du Pays de Bécherel une réelle expertise puis une stratégie globale en matières d'habitat et de foncier : analyse et compréhension des marchés, établissement de politiques en faveur du logement locatif privé et social, politiques en faveur de l'habitat durable et en faveur de la réhabilitation du patrimoine bâti ancien. L'ensemble de ces actions devra pleinement tenir compte des stratégies engagées par les territoires périphériques et tout particulièrement l'agglomération rennaise.

➤ **Objectif 3 : Poursuivre les politiques communautaires environnementales et paysagères**

Les actions engagées dans le cadre du SPANC devront être poursuivies. En matière paysagère, les réflexions - actions en faveur de la préservation des caractéristiques bocagères du territoire devront être renforcées. Enfin, la CC du Pays de Bécherel étudiera, en partenariat avec les organismes compétents, les opportunités locales de valorisation de certaines énergies renouvelables.

Orientation générale 2

Renforcer la cohésion territoriale et sociale par l'établissement d'un maillage communautaire de services à la population

1. Exposé des motifs

Le territoire communautaire se caractérise par l'absence d'un pôle de services et d'emplois qui rayonne à l'échelle globale du territoire. Par ailleurs, les bourgs centres sont faiblement reliés entre eux pour compenser cette absence afin de constituer un réel maillage de services complémentaires irriguant l'ensemble du territoire. En corollaire, le territoire s'inscrit dans l'influence de pôles de services et d'emplois périphériques : l'agglomération rennaise mais également les bourgs de Tinténiac, Montauban-de-Bretagne ou encore Montfort-sur-Meu.

Les communes, le tissu associatif, les acteurs privés et plus ponctuellement l'intercommunalité développent des services en direction des habitants depuis de nombreuses années. Pour autant, l'arrivée de nouvelles populations nécessite des réponses encore plus ambitieuses et renouvelées tant en terme de recalibrage de l'offre existante que du point de vue de sa redéfinition. En effet, une attention particulière sera portée sur les enjeux de maintien de la cohésion sociale compte tenu des formes croissantes de précarisation observées.

En ce sens, il apparaît nécessaire que la CC du Pays de Bécherel renforce ses interventions pour :

- établir un réel maillage communautaire de services et d'équipements à partir notamment des trois sous-ensembles suivants² :
 - Un ensemble autour de Bécherel associant Miniac-sous-Bécherel, Saint Pern et éventuellement Cardroc,
 - Un ensemble autour de la Chapelle-Chaussée associant Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs, Langan et éventuellement Cardroc,
 - Un ensemble Romillé – Irodouër,
- assurer l'équité territoriale et un égal accès de tous aux services,
- assurer une fonction de stratégie et d'observation pour se doter d'une vision prospective quant au développement et aux modalités futures d'organisation des services,
- développer elle-même des services que les communes ou les autres opérateurs ne pourront à l'avenir assurer de manière complètement satisfaisante.

² Voir Carte des « sous ensembles territoriaux de référence » en annexe

2. Les objectifs opérationnels retenus

Trois types de services seront particulièrement pris en compte par la CC du Pays de Bécherel :

- Les services à la famille et principalement ceux en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- Les services et espaces de pratiques culturels,
- Les services et espaces de pratiques sportives.

Au-delà des approches sectorielles, la question de l'accessibilité aux services suppose par ailleurs une approche volontariste complémentaire sur les questions du déplacement.

Cinq objectifs opérationnels traduisent cette orientation de travail.

➤ **Objectif 4 : Mettre en place une politique communautaire prospective et globale en faveur de la famille**

Le travail de coordination et de mise en réseau des opérateurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est largement engagé par la CC du Pays de Bécherel et sera poursuivi.

Néanmoins, il s'agit désormais de passer d'un positionnement réactif qui consiste aujourd'hui à accompagner les diverses initiatives des opérateurs à une « posture pro active » visant à ce que la CC du Pays de Bécherel élabore sa propre stratégie globale et prospective permettant de définir les nouveaux services à mettre en place sur la base d'une exploration de l'offre et des besoins à horizon des 10 prochaines années. Ce travail nécessite naturellement l'association des actuels opérateurs tant au niveau des exercices de diagnostic que du point de vue des modalités de mise en œuvre des nouveaux services souhaités.

Par ailleurs, l'offre de services elle-même pourra être renforcée et structurée dans le cadre d'un lieu unique concentrant un certain nombre de prestations : lieu d'informations auprès de la population ; lieu d'informations, d'échanges d'expériences et de formations pour les professionnels, lieu de prestations de nouveaux services notamment en direction de la petite enfance,...

➤ **Objectif 5 : Mettre en place une animation et programmation communautaires culturelles et touristiques**

Le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire communautaire passe par la capacité à mieux promouvoir et organiser une programmation festive et culturelle à destination des populations locales et des touristes.

Dans le prolongement des actions menées notamment dans le cadre de la « Cité du Livre de Bécherel », l'Office de Tourisme communautaire pourrait se voir doté de nouvelles prérogatives et moyens pour assurer ce

travail pérenne d'animation. Il s'agirait dans un premier temps de recenser la diversité des initiatives présentes sur le territoire et de fédérer l'ensemble des acteurs culturels et festifs à la fois en vue de mieux coordonner ces initiatives (promotion, ajustement calendaire, développement de « résonances » entre les actions sur la base de thématiques fédératives autour du livre par exemple) et de promouvoir des mutualisations de moyens (développement d'une banque et/ou bourse de moyens logistiques entre opérateurs culturels par exemple).

➤ **Objectif 6 : Encourager la démocratisation des pratiques culturelles**

La CC du Pays de Bécherel s'est largement investie dans le développement des pratiques culturelles avec notamment son implication dans le Syndicat Intercommunautaire de Musique ou encore par son travail de mise en réseau des bibliothèques publiques. Ces efforts seront poursuivis et amplifiés pour permettre un accès à ces pratiques de manière encore plus élargie : prise en compte renforcée de critères sociaux dans les politiques tarifaires, prise de nouvelles compétences communautaires culturelles.

Par ailleurs, les « pratiques amateurs » de danse, théâtre ou arts plastiques seront promues tout particulièrement dans le cadre de leurs démarches de professionnalisation.

➤ **Objectif 7 : Renforcer la politique communautaire en faveur des pratiques sportives**

Sous l'égide de l'Office cantonal des sports, des efforts de coordination entre les acteurs associatifs et sportifs sont engagés. A ce titre, la CC du Pays de Bécherel soutiendra un renforcement de ces initiatives.

Par ailleurs, la CC du Pays de Bécherel se dotera d'une stratégie prospective en faveur de la création et/ou réhabilitation des infrastructures sportives retenues d'intérêt communautaire.

➤ **Objectif 8 : Définir et renforcer un maillage communautaire des voies de circulation et des déplacements**

La constitution du maillage communautaire de services passe par le renforcement et la mise en réseau des différentes offres. Cette mise en réseau doit d'abord être physique au sens où l'amélioration des voies et des modalités de déplacement entre les bourgs centres constitue une priorité communautaire.

Une attention particulière sera donc portée notamment sur l'aménagement et l'entretien de la voirie rurale, des sentiers de randonnée ou de certains tronçons de la voirie communale jugés

stratégiques et pour lesquels un transfert de compétences pourra être opéré dans le cadre de la voirie d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, le renforcement de l'offre de transports à la demande doit permettre d'améliorer les conditions générales de déplacement pour tous : jeunes et adolescents, personnes âgées et handicapées, personnes en insertion, actifs,...

Cet objectif de travail s'inscrit bien dans une volonté générale d'amélioration de l'accessibilité et de la fréquentation des services à la population présents sur le territoire communautaire ou à proximité.

Enfin, la création d'une signalétique communautaire doit permettre l'identification par tous de ce maillage, des équipements structurants et des patrimoines, dignes d'intérêt et vecteurs d'identités.

Orientation générale 3

Développer de nouvelles activités économiques locales par une animation communautaire accrue

1. Exposé des motifs

Le territoire compte peu d'emplois. L'agriculture, activité historiquement dominante, doit faire face à la diminution continue de ses actifs, l'industrie est essentiellement représentée par une entreprise agroalimentaire et, en l'absence d'un pôle de services important, le secteur tertiaire reste modeste.

Pourtant, le développement de l'activité économique à l'instar des nouveaux services à la population est une condition nécessaire pour éviter le scénario du « tout résidentiel », scénario dans lequel le territoire serait « sans vie » et complètement dépendant de son environnement extérieur.

Contrairement à la majorité des EPCI qui l'entourent, la CC du Pays de Bécherel n'a pas fait du développement économique, jusqu'à ce jour, la priorité de son action mis à part l'aménagement récent de deux zones d'activités d'intérêt communautaire.

Par contre, la CC du Pays de Bécherel s'est investie depuis de nombreuses années sur les questions d'insertion sociale et professionnelle des publics intéressés avec notamment la mise en place d'un Point Accueil Emploi (PAE) et le soutien au chantier d'insertion « DECLIC ».

Aujourd'hui, le territoire jouit d'un contexte favorable au développement de nouvelles activités économiques :

- L'arrivée de nouvelles populations résidentes offre potentiellement de nouveaux marchés à l'artisanat et au commerce local. De même, ces populations engendrent de nouveaux besoins de services dans les domaines de l'enfance, des sports ou de la culture, secteurs eux aussi créateurs d'emploi,
- Le Pays de Bécherel connaît un positionnement territorial intéressant pour attirer de nouvelles activités : disponibilité foncière et faible coût du foncier au regard de l'agglomération rennaise, proximité immédiate de la RN 137 Rennes – Saint Malo et RN 12 Rennes – Saint Briec,
- Le territoire est aujourd'hui identifié comme une réelle destination touristique avec la présence à Bécherel de la « Cité du livre ». Cette activité s'est structurée puis consolidée avec la mise en place d'un Office de Tourisme communautaire en 2003 mais il convient encore de renforcer ces efforts de promotion et d'animation.

En conséquence, la CC du Pays de Bécherel souhaite, dans le cadre de multiples partenariats institutionnels, développer localement de nouvelles activités économiques en renforçant sa politique d'animation.

2. Les objectifs opérationnels retenus

A cet effet, quatre objectifs opérationnels guideront à l'avenir l'action communautaire :

➤ **Objectif 9 : Définir et renforcer un maillage communautaire des zones d'activités**

La CC du Pays de Bécherel vient d'engager une politique d'offre foncière dans le cadre de l'extension de deux zones d'activités. Compte tenu des opportunités qui se dessinent, il s'agit désormais de repérer des futures zones puis d'anticiper leur aménagement par l'adaptation des documents d'urbanisme ou encore par la mise en place de politiques foncières communales et/ou communautaires. Enfin, la CC du Pays de Bécherel portera une attention et une exigence particulières au traitement urbanistique et environnemental des zones existantes ou futures.

➤ **Objectif 10 : Mettre en place une politique d'animation économique communautaire**

De par ses interventions de proximité, la CC du Pays de Bécherel doit développer une fonction de veille et d'interface entre les acteurs économiques, les instances consulaires, l'agence économique départementale IDEA35 ou encore les instances du Pays de Brocéliande en charge des questions économiques (Plate-Forme d'Initiatives Locales, Charte de développement commercial,...).

Diverses actions d'accompagnement des entreprises pourront être développées : promotion et aide à l'implantation d'entreprises par des actions de prospection ciblée ou l'ouverture d'ateliers relais en direction de l'artisanat ou des activités tertiaires, fédération et assistance des Unions Commerciales communales pour l'établissement d'une stratégie de promotion et l'organisation d'évènementiels, accompagnement dans la mise en place de services inter-entreprises (services de secrétariat ou comptable, traitement des déchets artisanaux,...).

➤ **Objectif 11 : Renforcer les politiques d'animation touristique dans le cadre de l'office de tourisme communautaire**

Il s'agit ici d'amplifier les actions engagées par l'office de tourisme communautaire au-delà de sa mission première de promotion du territoire en lui conférant de nouveaux moyens et prérogatives pour assurer des missions « d'animation touristico-culturelle ». Cet objectif de travail renvoie à l'objectif évoqué ci avant : « Mettre en place une animation et programmation communautaires culturelles et touristiques ».

➤ **Objectif 12 : Consolider les politiques d'insertion existantes**

Dans l'objectif de toucher un plus large public et de favoriser l'accès de tous aux services de l'emploi, la CC du Pays de Bécherel souhaite d'une part, renforcer l'implantation territoriale de son Point Accueil Emploi (PAE), situé aujourd'hui sur la seule commune d'Irodouër.

D'autre part, la démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, acteurs publics, acteurs associatifs pour détecter les gisements d'emplois locaux portée à l'échelle du Pays par « Brocéliande Emploi » mérite d'être davantage relayée au niveau du territoire communautaire et en partenariat avec les autres services de l'emploi (ANPE, Consulaires,...).

Par ailleurs, la CC du Pays de Bécherel souhaite conforter les activités du chantier d'insertion « DECLIC » : planification des travaux dans le temps, diversification des activités supports d'insertion, information – sensibilisation – mobilisation de tous les acteurs publics locaux aux enjeux d'accompagnement de ces publics fragilisés.

Orientation générale 4 : **Renforcer le positionnement institutionnel** **de la CC du Pays de Bécherel** **par une amélioration de sa gouvernance**

1. Exposé des motifs

La CC du Pays de Bécherel existe depuis une dizaine d'années. Pour autant, ses interventions restent encore insuffisamment connues de l'ensemble des élus, des services municipaux, des acteurs socioéconomiques du territoire et plus globalement de l'ensemble de la population.

Cette méconnaissance est d'abord due à la faible communication jusqu'ici développée par la CC du Pays de Bécherel. Le lancement d'une lettre communautaire d'informations et la réalisation d'un nouveau logo participent aux efforts récemment déployés en la matière.

Mais l'action communautaire apparaît également peu lisible compte tenu de l'originalité de son mode d'intervention. Intervenant peu en qualité de porteur et gestionnaire direct de prestations et d'équipements, et privilégiant une posture de financeur et/ou d'accompagnateur de maîtrises d'ouvrage communales ou associatives, il paraît ainsi plus difficile pour les populations de déceler l'action communautaire.

Au-delà de la nécessité de renforcer les actions de communication, il faut souligner par ailleurs les habitudes de concertation ponctuellement développées lors de la mise en œuvre des actions communautaires. On soulignera notamment les concertations régulières en direction des acteurs de l'enfance et de la jeunesse. Ces pratiques de travail en partenariat gagneraient à se généraliser tant en direction des différents opérateurs locaux de services qu'au niveau des différents services municipaux.

2. Les objectifs opérationnels retenus

A cet effet, trois objectifs opérationnels guideront à l'avenir l'action communautaire :

➤ **Objectif 13 : Renforcer l'information et la sensibilisation des élus sur le fait communautaire**

Afin de renforcer l'implication de l'ensemble des élus municipaux dans la vie et le travail communautaire, la CC du Pays de Bécherel développera, au-delà de ses obligations légales, de nouveaux moyens et supports d'informations et de sensibilisation. A titre d'exemple, la tenue annuelle d'un séminaire de l'ensemble des élus du territoire pourrait être organisée.

➤ **Objectif 14 : Renforcer l'implication des services municipaux sur le fait communautaire**

L'ingénierie de la CC du Pays de Bécherel doit reposer tant sur le personnel communautaire que sur les différents services municipaux. Des synergies et complémentarités seront renforcées. Les personnels des mairies constituent un relais précieux pour s'assurer d'une bonne application des actions communautaires mais aussi pour faire remonter les attentes et préoccupations de terrain auprès des décideurs communautaires.

Il convient de développer de nouvelles habitudes de travail avec la tenue de rencontres régulières par exemple entre personnel communautaire et personnels communaux.

➤ **Objectif 15 : Renforcer l'information, la sensibilisation, les échanges auprès des populations et acteurs sur le fait communautaire**

En direction de l'ensemble de ces publics, il convient de renforcer l'information et la sensibilisation de tous sur l'action communautaire. Au-delà de temps forts de communication (diffusion du journal communautaire, organisation d'événementiels, ...), il s'agira également de prévoir des dispositifs d'informations en continu des publics via la tenue régulière d'un contenu éditorial à partir par exemple du site Internet de promotion touristique existant.

Enfin, la CC du Pays de Bécherel doit poursuivre et systématiser les exercices de concertation avec les différents acteurs intéressés du territoire lors des étapes de mise en œuvre des actions communautaires : acteurs de la culture et du sport, acteurs de l'enfance – jeunesse, acteurs économiques,...

Annexe

Carte des « Sous-ensembles territoriaux » à promouvoir dans le cadre d'un maillage de services communautaires à renforcer

